

6 PLAN DIRECTEUR

- Maintenir les qualités exceptionnelles du patrimoine naturel et bâti de la commune :

- en examinant l'opportunité de classement de certains bois ;
- en étudiant les mesures à prendre en vue de la revitalisation des ruisseaux et cours d'eau ;
- en poursuivant l'action communale de restauration et de reconstitution des lignées de chênes ;
- en envisageant une protection différenciée des grandes propriétés et des ensembles bâtis dont la valeur a été mise en évidence par les inventaires fédéraux et cantonaux.

- Promouvoir une extension mesurée des possibilités à bâtir pour favoriser la construction de logements dans le prolongement de la structure du village.
- Adapter les équipements communaux aux besoins de la population.
- Protéger la substance historique des voies de communication.
- Prendre des mesures de modération pour éviter les nuisances dues au trafic de transit.

Les objectifs communaux s'inscrivent dans la continuité des options exprimées dans le Plan directeur de 1992. Ils traduisent une volonté forte de préserver les qualités exceptionnelles du patrimoine naturel et bâti de la commune.

Une attention particulière est aussi portée aux conditions régionales de mobilité, afin de garantir durablement la bonne accessibilité de la commune tout en évitant d'adapter le réseau communal historique aux sollicitations du trafic de transit et en réduisant les nuisances causées par le trafic individuel motorisé.

En outre, une réflexion sur un développement modéré du bâti sur le territoire de la commune est souhaitée, principalement liée à l'extension de la structure villageoise.

Un grand nombre de problématiques dépassent l'échelle communale, telles le paysage, les sites, l'activité agricole, la mobilité, les infrastructures publiques, etc. C'est ainsi que l'information et la consultation des communes voisines prend toute sa valeur au cours de l'élaboration du plan directeur, et par la suite autour de projets communs.

Les options qui ont conduit la réflexion des autorités communales sont rappelées ci-contre. Elles ont été évaluées tout au long de l'étude et elles se traduisent par des mesures dans le plan directeur et dans les fiches qui l'accompagnent.